

## RAPPORT D'ÉVALUATION DU 3<sup>E</sup> CYCLE

**Formation doctorale relevant du périmètre  
de l'École doctorale du Pacifique**

**Université de la Polynésie française  
Université de la Nouvelle-Calédonie**

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023**  
**VAGUE C**

Rapport publié le 27/02/2024



Au nom du comité d'experts<sup>1</sup> :  
Patrick Vernet, Président

Pour le Hcéres<sup>2</sup> :  
Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

<sup>1</sup> Les rapports d'évaluation « sont signés par le président du comité ». (Article 13) ;

<sup>2</sup> Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts ». (Article 8, alinéa 8).

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation de la formation du 3<sup>e</sup> cycle relevant du périmètre de l'*École doctorale du Pacifique* (EDP, n° 469), et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur. Il est à noter que la période sur laquelle portent les données de cette évaluation (2016-2021) a été impactée par la crise sanitaire liée à la COVID-19 et par la mise en place de différentes transformations de l'enseignement supérieur, dont certaines concernent le 3<sup>e</sup> cycle (mise en œuvre de l'arrêté 2016, etc.) et sont, pour certaines encore, en cours de déploiement.

L'évaluation effectuée au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur repose d'une part, sur le dossier d'autoévaluation de la formation du 3<sup>e</sup> cycle construite dans le périmètre de l'école doctorale de l'université de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française, et d'autre part, sur des auditions comprenant une rencontre avec les équipes de pilotage politique et administratif de la formation doctorale, avec la direction de l'école doctorale et avec un panel de doctorants inscrits dans l'école doctorale.

## Organisation de l'évaluation

L'évaluation du 3<sup>e</sup> cycle a eu lieu à l'automne 2022. Le comité d'experts était présidé par M. Patrick Vernet, professeur des universités en biologie à l'université Clermont Auvergne. La vice-présidence du comité a été assurée par Mme Alexandra Michon-Merle, professeure des universités en études romanes à l'université de Caen Normandie.

Ont également participé à cette évaluation :

M. Gaël Combe, professeur des universités en physique et mécanique à Grenoble INP - UGA ;

Mme Catherine Fournet-Guérin, professeure des universités en géographie, à Sorbonne Université ;

Mme Carla Geisen, docteur (post-doc) à l'université du Littoral Côte d'Opale ;

Mme Nha-Thi Nguyen Huynh, chef de projet certification – dispositifs médicaux de diagnostic in vitro, GMED (groupe LNE) – Paris ;

Mme Karine Réhel-Vallée, professeure des universités en chimie à l'université Bretagne Sud ;

Mme Isabelle von Bueltzingsloewen, professeure des universités en Histoire et civilisations à l'université Lumière - Lyon 2.

M. Gilles Jacoud, conseiller scientifique, et Mme Maéva Moukala, chargée d'évaluation, représentaient le Hcéres.

# FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE DU PACIFIQUE (ED N° 469)

## Établissements

Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) ; Université de la Polynésie française (UPF)

## Présentation de la formation

L'École doctorale du Pacifique (EDP, n° 469), qui compte une centaine de doctorants, est une ED pluridisciplinaire, co-accréditée entre l'université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) et l'université de la Polynésie française (UPF). Elle dispose de modalités de direction alternée convenues entre les deux établissements. La gouvernance de l'ED repose sur un conseil (24 membres) et deux conseils restreints, un pour chaque université et dont les rôles sont décrits dans une convention. Chacune des deux universités délivre le diplôme de doctorat dans les domaines de compétences de ses unités de recherche. L'UNC délivre ainsi le doctorat pour des disciplines correspondant à 44 sections différentes du Conseil national des universités (CNU) en lien avec sept unités de recherche : l'Institut de sciences exactes et appliquées (ISEA), le Laboratoire de recherches juridiques et économique (LARJE), le Laboratoire interdisciplinaire de recherche en éducation (LIRE), l'équipe Mobilités, créations, langues et idéologies en Océanie (ERALO), l'équipe Trajectoires d'Océanie (TROCA), l'unité mixte de recherche (UMR) Entropie et l'UMR Espace-Dev. L'UPF délivre le doctorat et fonctionne également avec six unités de recherche : l'UMR Maison des sciences et l'homme du Pacifique, l'UMR Écosystèmes insulaires océaniques (EIO), l'équipe d'accueil Gouvernance et développement insulaire (GDI), l'Équipe d'accueil sociétés traditionnelles et contemporaines en Océanie (EASTCO), l'équipe d'accueil Géoscience du Pacifique Sud (GEPASUD), l'équipe d'accueil Géométrie algébrique et applications à la théorie de l'information (GAATI), et deux structures fédératives : le Centre international de recherche archéologique sur la Polynésie (CIRAP) et l'Observatoire géodésique de Tahiti (OGT).

## 1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

**L'EDP est pluridisciplinaire et couvre l'ensemble des axes des unités de recherche qui lui sont rattachées tout en offrant une formation par la recherche en adéquation avec les priorités thématiques des deux établissements et en présentant une forte interdisciplinarité.** L'EDP, pour sa partie portée par l'UNC, est associée au consortium de Coopération pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation en Nouvelle-Calédonie (CRESICA) et s'inscrit pleinement dans les thématiques de recherche de celui-ci. Au sein de l'UPF, l'EDP gagnerait à se rapprocher du consortium Recherche en enseignement supérieur innovation pour la Polynésie (RESIPOL) pour renforcer, entre autres, ses relations à l'international, par exemple avec l'université de Californie-Berkeley. La relation entre la formation doctorale et les masters des deux universités est évidente, mais ne s'est pas encore concrétisée sous la forme d'une *graduate school*, qui est en projet. Les thèses interdisciplinaires sont remarquablement présentes au sein de l'EDP et représentent 15 % à l'UPF et 35 % à l'UNC. Les enjeux environnementaux sont très largement présents dans les sujets de recherche des doctorants (51 % des thèses). L'EDP organise des événements à destination des doctorants (cf. *infra*) qui permettent de mettre avantagement en relation les doctorants avec le monde socio-économique et, pour certains événements, de favoriser les échanges entre les doctorants des deux universités.

**Les modalités de pilotage de l'EDP sont définies dans une convention co-signée en 2017 par l'UNC et l'UPF, mais qui n'est pas appliquée dans sa globalité, ce qui est contraire à la politique des deux établissements.** Par exemple, il est regrettable que l'offre de formation soit propre à chaque site géographique (UNC et UPF), sans coordination explicite entre les deux établissements alors que le conseil de l'EDP pourrait jouer ce rôle. Au lieu de cela, ce sont les conseils restreints propres à chacun des deux sites qui organisent l'offre de formation doctorale de façon indépendante, autour de savoirs non disciplinaires et, de surcroît, indépendamment des unités de recherche qui leur sont rattachées. Les pratiques en matière de suivi pédagogique et de formation des doctorants (de l'inscription à la soutenance) ne sont que partiellement communes aux deux universités. Cette absence d'unité dans les modalités de fonctionnement sur les deux sites conduit à penser qu'il y a de fait deux ED différentes : l'une en Nouvelle-Calédonie et l'autre en Polynésie française. Consciente de ses disparités

de fonctionnement d'un site à l'autre, l'EDP affiche la volonté de faire converger au mieux des pratiques communes pour l'ensemble de ses missions. Cette volonté était déjà mise en avant lors de la campagne d'évaluation précédente, mais elle a néanmoins peu progressé au cours de ces dernières années.

**La formation à et par la recherche repose sur un catalogue de formations exclusivement centrées sur des savoirs transversaux, la formation disciplinaire restant à la charge des encadrants de thèse.** Les effectifs de l'EDP sont restreints et les travaux de recherche couvrent des domaines très larges. En conséquence, les formations proposées par l'EDP, qui ont mobilisé 16 enseignants-chercheurs (EC) et chercheurs sur l'année universitaire 2020-2021, se concentrent sur les savoirs transversaux et le devenir professionnel des futurs docteurs. Les compétences disciplinaires sont déclarées acquises au sein des laboratoires *via* les équipes encadrantes, sans suivi ni évaluation avérés de l'EDP. La politique concernant la formation à la recherche, à l'intégrité scientifique et à la déontologie des doctorants n'est pas uniforme au sein même de l'EDP. Alors que cette formation est proposée aussi bien par l'UNC, en présentiel, que par l'UPF, en distanciel à travers des MOOC (*Massive Open Online Courses*), elle est obligatoirement suivie par les doctorants de l'UNC mais pas forcément par les doctorants de l'UPF. Une formation en présentiel est annoncée pour 2022 à l'UPF, mais rien n'indique qu'elle sera obligatoire pour les doctorants, ce qui est contraire à l'arrêté de 2016 sur le doctorat et nuit à l'harmonisation des pratiques entre les deux sites géographiques.

**La formation doctorale met en place une politique de professionnalisation efficace en adéquation avec son contexte géographique et les échanges avec les partenaires socio-économiques sont riches et diversifiés, mais elle peine à rendre obligatoire le financement de toutes les thèses par manque de moyens.** Les thèses à l'EDP sont majoritairement centrées sur des sujets de recherche d'intérêt direct avec les territoires, en symbiose avec la politique de site. De même, les liens entre l'EDP et les acteurs économiques sont excellents et passent par plusieurs événements de valorisation des travaux des doctorants («Ma thèse en 180 secondes», «*Technology, Entertainment and Design (TED)x*») ou des rencontres entre les doctorants et les représentants du monde socioéconomique («Sunset sur le deck», les «Doctoriales»). Les institutions (côté UNC) sont associées à la vie de l'EDP et participent au financement des thèses (23 %). L'EDP met en place un grand nombre d'outils, de modules de formations et de conférences d'informations pour aider à la construction du projet professionnel des doctorants, y compris pour le secteur académique. L'EDP sur le site de Nouvelle-Calédonie met en place une coopération avec l'incubateur Agence de développement de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL) et le Pôle étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PÉPITE) pour sensibiliser les doctorants à l'entrepreneuriat avec un effet très positif puisque 11 % des thèses soutenues conduisent à la création d'une jeune entreprise innovante (JEI). Elle rend obligatoire l'obtention d'un financement pour préparer une thèse à plein temps alors que sur le site de Polynésie française, elle autorise la préparation de la thèse sans financement, essentiellement pour les recherches en Sciences humaines et sociales (SHS). Parallèlement, des missions complémentaires d'enseignement concernent 75 % des doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral sur le site néo-calédonien, et sur le site polynésien l'EDP incite les étudiants à assurer des missions d'expertises externes à l'établissement. Le succès et l'impact d'une telle incitation ne sont pas renseignés dans le dossier d'autoévaluation.

**L'ouverture internationale de l'EDP est plus importante sur le site de l'UPF que sur celui de l'UNC mais reste globalement à renforcer.** Des partenariats internationaux existent avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada et l'Europe, mais ne se concrétisent pas toujours par des thèses en co-tutelles, dont le nombre est de cinq à l'UPF et de trois à l'UNC pour la période. À l'UNC, les contrats Erasmus+ n'ont permis que deux mobilités internationales, en partenariat avec l'université du Pacifique Sud à Fidji. La formation doctorale est consciente de la faiblesse de son ouverture à l'international, et sa volonté d'améliorer cette ouverture par un développement de la mobilité entrante et sortante et des co-tutelles en s'appuyant sur des financements amorcés par le fonds Pacifique est à encourager.

## 2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

**La formation doctorale définit et met en œuvre des contenus de formation diversifiés, mais qui ciblent l'acquisition de compétences uniquement transversales ; les efforts sont à poursuivre concernant la mise en cohérence avec les compétences visées et les besoins des parcours des doctorants.** Le système de points mis en place par l'EDP est original et encourage des étudiants à valoriser leurs résultats de recherche : il permet aux doctorants de collecter 60 points à travers différentes formations, enseignements, communications lors de congrès internationaux, articles et actes de conférences, présentations lors de séminaires, colloques, etc. afin d'être autorisés à soutenir leur thèse. La correspondance entre le nombre d'heures d'enseignement d'un module et le nombre de points n'est pas explicitée. On observe également des disparités injustifiées dans cette correspondance, entre les sites de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française, pour des types d'enseignement et des volumes horaires identiques. À l'UNC, la communication concernant le planning des formations pourrait être améliorée. L'UNC et l'UPF étant des universités de petite taille, le catalogue de

formations est logiquement modeste. On regrette néanmoins que la formation scientifique en soit absente. Une ouverture aux cours dispensés en deuxième année dans les masters (M2) des deux universités permettrait d'étoffer le catalogue de formations de l'EDP. Quant à la mise en cohérence avec les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), les deux établissements ne sont pas au même stade d'avancement. Le raisonnement par compétences est plus avancé sur le site de l'UPF que sur celui de l'UNC. L'EDP veille à la constitution par les doctorants de portfolios de compétences, mais seulement 23 % des doctorants en ont un durant la période 2016-2021. Un module de formation dédié au portfolio a été mis en place par l'EDP durant l'année universitaire 2021-2022. L'impact de cette formation sera à évaluer dans les années à venir.

**Les règles de recrutement des doctorants sont définies par l'EDP, mais diffèrent en fonction de l'université de rattachement du doctorant sans que cela soit justifié.** À l'UNC, il est à saluer que tous les futurs doctorants sont auditionnés et financés (hors thèse à temps partiel). S'agissant des contrats doctoraux et autres dispositifs de financement de thèses à l'UNC, leur attribution associe les membres du conseil de l'EDP, mais leur pouvoir décisionnaire n'est pas explicité, ni le détail de la procédure d'attribution. À l'UPF, il est à déplorer qu'une partie des thèses soient proposées sans financement. Des auditions préliminaires par l'EDP et le laboratoire d'accueil avec les candidats non financés existent mais ne sont pas systématiques. Il serait souhaitable de rendre ces entretiens obligatoires afin de réduire les différences de traitement avec les candidats financés. Ces entretiens obligatoires seraient l'occasion de présenter les modalités d'aide au doctorant mises en place par l'EDP et l'établissement, et non seulement les exigences d'un doctorat. Concernant les candidats à l'habilitation à diriger des recherches (HDR), il est regrettable de constater à nouveau des pratiques différentes : un rôle proactif de l'EDP à l'UNC dans l'élaboration des règles et des critères de soutenance mais une absence d'implication de l'EDP à l'UPF dans ces mêmes actions.

**L'EDP assure un accompagnement de proximité au sein de chaque établissement, mais une trop grande disparité persiste entre les deux établissements.** Le caractère obligatoire d'un comité de suivi individuel (CSI) par an est exemplaire, notamment pour des thèses longues de plus de quatre ans. Les modalités de constitution de ce comité (avec le statut de ses membres) sont explicitées dans le Règlement Intérieur de l'EDP à l'UPF et dans le Guide de la doctorante et du doctorant pour l'EDP à l'UNC. Ces modalités sont conformes à l'arrêté du 25 mai 2016 sur le doctorat, mais diffèrent en fonction des établissements, sans que cela soit argumenté. L'EDP (à l'UPF comme à l'UNC) ne décrit pas les modalités du déroulé des CSI. Aucune information n'est donnée, dans le dossier d'autoévaluation, sur l'utilisation des rapports de CSI par la direction de l'EDP pour identifier les difficultés éventuelles. Les doctorants sont fortement incités à communiquer leurs avancées scientifiques (séminaires, conférences avec actes, articles scientifiques dans des revues internationales, etc.) via l'octroi de points nécessaires pour être autorisés à soutenir. La volonté de réflexion avec les directeurs de thèse pour anticiper d'éventuels conflits liés à la gestion de la thèse est également encourageante, mais une meilleure communication de la part de l'EDP sur les démarches à suivre en cas de conflit pourrait faciliter les échanges et replacer l'EDP au centre de la médiation. L'EDP aide financièrement les doctorants par la prise en charge des missions pour des conférences internationales ou des frais de publication dans des revues classées. En Nouvelle-Calédonie, une publication acceptée (en premier auteur) est nécessaire avant la soutenance. Cette règle n'existe pas en Polynésie française. Cette disparité de fonctionnement n'est pas motivée dans le dossier d'autoévaluation et mériterait d'être discutée avec le conseil de l'EDP. Les modalités variables en fonction de l'université de rattachement concernant les aides financières pour la valorisation de la recherche restent un point à améliorer pour obtenir une meilleure cohésion au sein de l'EDP. Finalement, il serait pertinent de généraliser la tenue commune de plusieurs manifestations destinées aux doctorants (les « Doctoriales » par exemple) simultanément sur les deux sites grâce à des présentations des doctorants par visioconférence, afin d'augmenter le sentiment d'appartenance des deux sites à une même ED.

**La formation doctorale propose un soutien hétérogène à l'offre de mobilité et variable selon l'établissement de rattachement des doctorants.** Des aides à la mobilité sortante et entrante via les fonds Erasmus+ sont proposées pour les doctorants de l'UNC alors que seule la mobilité sortante est financièrement accompagnée pour les doctorants de l'UPF. Le manquement principal concernant les doctorants internationaux est qu'aucune formation n'est dispensée en anglais, à l'exception d'un module consacré à la pratique écrite et orale de l'anglais scientifique. Sur le site de l'UPF, l'ensemble de l'offre de formation de l'EDP est accessible à distance. Sur celui de l'UNC, cette possibilité est elle aussi offerte, à la demande.

### 3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

**La formation doctorale est attractive grâce à ses objets d'étude liés à la spécificité géographique des deux sites, mais l'est moins pour les objets d'étude moins spécifiques.** À l'UNC, l'attractivité externe est très bonne puisque 88 % des doctorants ont un diplôme de master extérieur à l'établissement. *A contrario*, seulement 12 % des doctorants ont un diplôme de master de l'établissement. Ce point spécifique n'est pas discuté dans le dossier d'autoévaluation. Pour le site de l'UPF, l'analyse d'attractivité n'est pas renseignée. Sur ce site, l'EDP met en place un séminaire d'information à destination des étudiants en master, le séminaire « Aftermaster ». Il est organisé avec le Centre d'orientation, des stages et de l'insertion professionnelle (COSIP) et regroupe les étudiants de première et deuxième années de master (M1 et M2), ainsi que des doctorants, des jeunes docteurs et des directeurs de thèse pour répondre à l'ensemble des préoccupations des futurs candidats. Sur le site néo-calédonien, l'EDP envisage de reproduire cette excellente initiative dans les années à venir. L'ouverture à l'international de l'EDP reste modeste puisque seulement 6 % des doctorants sont internationaux.

**La mise en place des CSI permet le suivi des doctorants, mais n'empêche pas un nombre élevé d'abandons (8 %).** Le suivi des doctorants est essentiellement à la charge des CSI, qui se réunissent obligatoirement pour chaque réinscription. Cette réunion annuelle des CSI permet le suivi réglementaire des doctorants, mais n'empêche pas une durée moyenne de thèse de 44 mois pour les doctorants financés, durée qui passe à 52 mois pour ceux qui ne disposent pas de financement. Environ 3 % des doctorants demandent et obtiennent une année de césure, avec un pic à 6 % pour l'année universitaire 2020-2021. L'EDP ne fait pas mention de contrats doctoraux handicap. Les abandons et les arrêts de thèse ne sont pas l'objet d'une analyse, empêchant ainsi toute démarche corrective de la part de l'EDP.

**Le suivi du devenir professionnel montre un taux de poursuite de carrière des docteurs encore perfectible, tout comme son utilisation pour assurer la pertinence de la formation doctorale au regard des perspectives d'emploi et sa valorisation auprès des milieux socioprofessionnels.** Les enquêtes de suivi du devenir professionnel des docteurs sont réalisées par l'EDP en plus de celles réalisées par le ministère. Les chiffres de l'UNC indiquent un taux de poursuite de carrière perfectible : 76 % des docteurs sont en emploi deux ans après leur thèse et 83 %, trois ans après leur thèse. Quant à l'UPF, les données ne sont pas disponibles du fait de la mise en place de ces enquêtes en 2021. Une prise en compte de ces résultats est plus que nécessaire pour assurer la pertinence de la formation doctorale au regard des perspectives d'emploi. De même, il est urgent de valoriser les résultats des enquêtes de suivi auprès des milieux socioprofessionnels et des candidats potentiels.

### 4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

**L'EDP dispose de moyens budgétaires en forte augmentation, de personnels administratifs dédiés à la gestion sur les deux sites géographiques en nombre suffisant.** L'attribution par les établissements d'un budget récurrent en forte hausse (environ 24 000 euros pour la période 2016-2020 et 56 000 euros pour l'année universitaire 2020-2021) participe au fonctionnement efficace de l'EDP et à la mise en œuvre de sa politique. La gestion administrative est assurée par un total d'un équivalent temps plein (0,7 ETP catégorie B et 0,3 ETP catégorie A) à l'UNC et par 0,7 ETP à l'UPF (catégorie C), laquelle mériterait un support en catégorie B pour une meilleure adéquation avec l'ensemble des missions d'un gestionnaire d'ED. Ce total de 1,7 ETP est correctement dimensionné pour 100 doctorants.

**La formation doctorale organise depuis 2021 l'évaluation de ses formations, mais constate un faible taux de réponse aux enquêtes de la part des doctorants, ce qui ne lui permet pas de s'appuyer sur leurs résultats pour évoluer.** L'EDP, via ses deux universités, n'effectue une évaluation de sa formation que depuis 2021, ce qui ne permet pas une analyse portant sur l'intégralité du contrat. Par ailleurs, cette évaluation repose sur des enquêtes auxquelles les doctorants répondent très peu (10 %). Néanmoins, les élus doctorants font remonter des pistes d'amélioration à l'occasion des réunions du conseil de l'EDP. Afin d'améliorer le taux de réponse aux enquêtes, il est impératif que l'EDP mette en place une mesure incitative (par exemple, validation des « points » uniquement pour les doctorants ayant répondu à l'enquête de satisfaction). Un bilan annuel de ces évaluations devra être présenté au conseil de l'EDP comme le prévoit l'arrêté du 25 mai 2016 sur le doctorat.



## Conclusion

### Points forts

- Un ancrage fort dans le contexte local.
- Une politique de professionnalisation proactive et variée.
- Une politique de soutien en personnels administratifs conséquente au sein de l'UNC (1 ETP pour une moyenne de 50 doctorants par an sur la période).
- Un rôle proactif de l'UNC dans l'élaboration des règles et des critères d'inscription en HDR et de soutenance des HDR.

### Points faibles

- Une grande disparité des pratiques entre l'UPF et l'UNC, en contradiction avec les principes de la co-accréditation et la convention relative aux modalités de pilotage de l'ED du Pacifique.
- Des enquêtes insuffisantes sur le devenir professionnel des docteurs.
- Une évaluation des formations quasi-absente.
- Des collaborations internationales faibles, avec peu de co-tutelles, et une faible attractivité pour les étudiants internationaux.
- Une absence de formations disciplinaires.
- Une absence de rôle de l'EDP au sein de l'UPF dans l'élaboration des règles et des critères d'inscription en HDR et de soutenance des HDR.

### Recommandations

- Avoir une politique de fonctionnement, en accord plus étroit avec la convention relative aux modalités de pilotage de l'EDP ou faire évoluer le contenu de cette convention.
- Mettre en place un règlement intérieur unique de l'EDP.
- Vis-à-vis du conseil de l'EDP, mieux définir les missions des conseils restreints, qui pourraient se concentrer sur l'offre de formation locale, les équivalences de master (étudiants étrangers), les réinscriptions en régime dérogatoire (quatre ans et plus), les arrêts de thèse, etc.
- Mettre en place des modalités de CSI uniques pour les deux sites.
- Prendre des mesures incitatives pour que les doctorants répondent aux enquêtes d'évaluation des formations.
- Fixer des quotas sur le nombre maximum de directions de thèse et sur le taux maximum d'encadrement cumulé des chercheurs et des enseignants-chercheurs rattachés à l'EDP.
- Clarifier l'équivalence entre le nombre d'heures d'une formation et le nombre de points associés.
- Développer des manifestations et des actions communes aux deux sites, à destination des doctorants.
- Mieux communiquer aux doctorants les outils mis à disposition par l'EDP pour le suivi pédagogique des étudiants et les procédures de médiation en cas de conflit avec la direction de thèse.

## Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas transmis d'observations.

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

